

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération :  
33

Date de la convocation :  
18/09/2014

Date d'affichage : 22/09/2014

de la Commune de COGOLIN  
Séance du Lundi 29 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADE,

**PRESENTS** : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patricia BERENGUIER - Élisabeth CAILLAT - Pascal CORDÉ - Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD - Jonathan LAURITO - Marie-Ly GARCIA - Sébastien MACREZ - Monique LEBLANC - Jean-Jacques GABERT - Jeanne LAURITO - Johan TOUCAS - Valérie ROBIN - René LE VIAVANT - Renée FALCO - Carole RUIZ - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Jean-François FARNET -

**POUVOIRS** : Patrick GARNIER à Aimé GARNIER / Christelle DUVERNET à Eric MASSON / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Michel DALLARI à Jean-François FARNET / Malika OUAREZKI à Carole RUIZ / Patricia PENCHENAT à Marc-Etienne LANSADE /

Formalités de publicités  
effectuées, le : **30 SEP. 2014**  
Transmis en Sous-Préfecture de  
DRAGUIGNAN, le **30 SEP. 2014**  
Visa du : **30 SEP. 2014**

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Municipale que le Service Culture et Animation organisera diverses expositions à la demeure Sellier ainsi qu'à la Chapelle de Cogolin.

Sont prévus également dans la programmation, l'attribution de salles pour des cours ou des formations ainsi que le Salon Peinture et Sculpture.

Afin d'arrêter l'ensemble des modalités de la mise à disposition de ces salles, il convient, d'une part, de fixer le montant de la redevance à acquitter pour leur occupation et d'autre part, d'établir une convention d'occupation définissant les obligations de chaque partie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer un tarif mensuel différent selon la période de l'année comme suit :

EXPOSITIONS DEMEURE SELLIER et LA CHAPELLE

- Basse saison :  
novembre/décembre/janvier/février/mars/avril : 80 €

**N°2014/116**

**FIXATION DES TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX D'EXPOSITION DE LA DEMEURE SELLIER ET DE LA CHAPELLE**

N° 2014/116

**FIXATION DES TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX D'EXPOSITION DE LA DEMEURE  
SELLIER ET DE LA CHAPELLE**

- Moyenne saison :  
mai/juin/septembre/octobre : 120 €
- Haute saison :  
juillet/août : 150 €

Pour le salon d'exposition Peinture et Sculpture qui se déroule à la demeure Sellier et à La Chapelle en juillet et août, le tarif est de 150 € par mois et par artiste.

En ce qui concerne le tarif de mise à disposition pour des formations, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer un tarif forfaitaire de 100 €.

Dans tous les cas, le montant de la redevance doit être acquitté préalablement à l'entrée dans les lieux et n'est pas remboursable en cas d'annulation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer les redevances d'occupation des salles de la Demeure Sellier et de La Chapelle telles que détaillées ci-dessus,
- d'approuver la convention de mise à disposition ci-annexée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à l'UNANIMITE.

Le Maire,



Marc-Etienne LANSADE

*M. Lansade*